



Entreprise

L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI EN ALTERNANCE

RENFORCER L'INTÉGRATION ET LA RÉUSSITE DE VOS ALTERNANTS

L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI EN ALTERNANCE

qu'est-ce que c'est ?

Cette action vise à favoriser l'intégration et l'insertion professionnelle des alternants issus des premiers niveaux de qualification, en particulier dans les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME).

Elle permet notamment :

- d'améliorer le dialogue intergénérationnel ;
- de traiter les difficultés rencontrées par les différents acteurs (direction, maître d'apprentissage, encadrant, alternant).

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Avantages

• Pour l'entreprise

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour mener l'alternant jusqu'au terme de son contrat.

• Pour l'alternant

Lever les freins personnels et professionnels, sécuriser le parcours et obtenir son diplôme.

3 Durée et modalités

Durée de l'accompagnement: 7h en discontinu.

Format: présentiel et distanciel.

Plus d'informations :
opcoep.fr

4 Contenu

Un accompagnement personnalisé et mobilisable pendant les 3 séquences du parcours.

1

Entretiens conjoints (entreprise/alternant)

- Partager les difficultés et attentes des parties.
- Mettre en place un plan d'action coconstruit pour garantir le parcours d'insertion.
- Favoriser le dialogue intergénérationnel.

2

Accompagnement individuel de l'alternant

- Renforcer la confiance en soi.
- Valoriser les réussites.

3

Bilan commun (entreprise/alternant)

- Capitaliser les bonnes pratiques.
- Promouvoir la « marque employeur » de l'entreprise.

5 Financement

Cette prestation est prise en charge à 100% par Opco EP.

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :
opcoep.fr/mon-conseiller.